

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 7**5 janvier 2001****SOMMAIRE**

ABBC - Holding AG	295	F.I.G.A., Finanz und Investitionsgesellschaft für Afrika AG, Luxembourg	325
(Les) Belles Choses, S.à r.l., Remich	308	F.I.G.A., Finanz und Investitionsgesellschaft für Afrika AG, Luxembourg	325
Beneduk Trade Company S.A., Luxembourg	319	Far East Medical Holding S.C.A., Luxembourg	295
(Le) Bonbon Holding S.A., Luxembourg	328	Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Esch-sur-Alzette	325
Bond Universalis, Sicav, Luxembourg	319	Finance And Investment Holding S.A., Luxembourg	325
BTK-Lux A.G.	295	Gepro S.A., Luxembourg	312
C.E.M.. Communications, Expertise, Manpower S.A., Luxembourg	322	Gepro S.A., Luxembourg	312
Callander Managers S.A., Luxembourg	321	Gildas Finances S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	326
CDT Advisor S.A., Luxembourg	294	I.R.E.C. Holdings, International Real Estate Corporation Holdings S.A., Luxembourg	306
CDT Advisor S.A., Luxembourg	294	I.R.E.C. Holdings, International Real Estate Corporation Holdings S.A., Luxembourg	307
CEDEL Reinsurance S.A., Luxembourg	321	Intelart Luxembourg S.A., Luxembourg	326
Cernunnos S.A., Luxembourg	321	International Mineral Trade S.A., Luxembourg	310
Cipaz - Holding AG	305	International Mineral Trade S.A., Luxembourg	310
Climre S.A., Luxembourg	322	International Mineral Trade S.A., Luxembourg	310
Colupa S.A., Luxembourg	323	International Seafood Operations Development and Distribution S.A., Luxembourg	326
Comnic, S.à r.l., Echternach	329	Investimmo, S.à r.l., Luxembourg	308
Comnic, S.à r.l., Echternach	330	J. P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Luxembourg	327
(La) Continentale S.A., Luxembourg	327	Jakom, Luxembourg	308
(La) Continentale S.A., Luxembourg	328	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	322
Cortel S.A., Luxembourg	323	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	322
Cortner, S.à r.l., Luxembourg	324	Karouga Holding S.A., Luxembourg	305
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg	318	Karouga Holding S.A., Luxembourg	305
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg	318	KB Fixobli Conseil S.A., Luxembourg	324
Didier S.A., Luxembourg	294	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	311
Didier S.A., Luxembourg	294	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	311
DMD, DMD Digital Media Development S.A., Luxembourg	290	KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	323
DMD, DMD Digital Media Development S.A., Luxembourg	292	KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	323
Dominick & Dominick Luxembourg Fund, Sicav	324	KB Lux-Luxinvest, Sicav, Luxembourg	313
E A S A S.A., Luxembourg	324	KB Lux-Luxinvest, Sicav, Luxembourg	313
Electronic Features, G.m.b.H., Oberwampach	314	Kenny S.A., Luxembourg	308
EMC - Europe Management Company S.A., Luxembourg-Kirchberg	325	Kenny S.A., Luxembourg	308
Europe Galaxie S.A., Luxembourg	305	Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxembourg	309
European Investment Corporation S.A., Itzig	293		
European Investment Corporation S.A., Itzig	293		

Kredietrust Luxembourg S.A., Luxembourg	327	MPC Compétence, Sicav, Luxembourg-Strassen	333
L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxembourg	331	Neri Investissements S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	332
Lindia Holding S.A., Luxembourg	329	Nextar S.A., Luxembourg	333
Linkesa S.A., Luxembourg	310	Norman International S.A., Luxembourg	333
Lisafira, S.à r.l., Luxembourg	329	Nors, S.à r.l., Diekirch	319
Logas Holding, S.à r.l., Luxembourg	290	Nudor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	316
Lortep-Lux S.A., Luxembourg	311	Orogen Investment S.A., Luxembourg	334
Lortep-Lux S.A., Luxembourg	311	Oudenarde S.A., Luxembourg	333
LT Holdings S.A., Luxembourg	312	Papeweg Holding S.A., Luxembourg	332
Lucosy, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	313	Pastel S.A., Luxembourg-Kirchberg	334
Lucosy, S.à r.l., Luxembourg	312	Patriarch, Sicav, Luxembourg-Strassen	335
Ludenta, S.à r.l., Luxembourg	331	PEH Quintessenz, Sicav, Luxembourg-Strassen	336
Lunel S.A.	313	Pecap, Sicav, Luxembourg	334
Luxmani S.A.	331	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg	335
Luxur S.A., Luxembourg	314	PLD Finance, S.à r.l., Luxembourg	336
Macrom S.A., Luxembourg	307	PLD Germany VI, S.à r.l., Luxembourg	326
Mafex S.A., Luxembourg	314	Plexus S.A., Luxembourg	334
MC Premium, Sicav, Luxembourg	329	ProLogis France XIV, S.à r.l., Luxembourg	335
Menelaus S.A.H., Luxembourg	316	S.M.F., Société Métropolitaine de Financement S.A., Luxembourg	318
Merchant Trust S.A., Luxembourg	331	Sanderlux S.A., Luxembourg	292
Merendal Corporation S.A., Luxembourg	332		
Minico Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	332		

LOGAS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.477.

Il résulte de la Décision du Gérant de la société LOGAS HOLDING, S.à r.l., du 25 juillet 2000, la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société au:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGAS HOLDING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43446/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

DMD, DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.049.

In the year two thousand, on the tenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium;

acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., registered on October 28, 1999 at trade register Luxembourg section B under number 72.049, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon incorporated by a deed of the undersigned notary on the fifth of October 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 965 of December 16, 1999, and whose articles of association have been amended by deed drawn up on November 2, 1999 and December 23, 1999;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 20th of April 2000;

an extract of the minutes of the said meeting, signed in variety by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements as follows:

I. That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., amounts currently to EUR 1,241,602 (one million two hundred forty-one thousand six hundred and two euros), divided into 21.551 (twenty-one thousand five hundred and fifty-one) shares with no par value, fully paid in.

II. That on terms of article six of the articles of incorporation, the authorised capital has been fixed at EUR 1,249,500 (one million two hundred forty-nine thousand and five hundred euros), and the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the Board of Directors, in its meeting of the 20th of April 2000 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article six of the articles of incorporation, has realised an increase of capital by the amount of EUR 7,202 (seven thousand two hundred and two euros) so as to raise the subscribed capital from its current amount of to EUR 1,248,804 (one million two hundred forty-eight thousand eight hundred and four euros), by the creation and issue of 125 (one hundred and twenty-five) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV. That the Board, having cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe, has allowed to the subscription and payment of the new shares the Swiss company Lehner Investments Venture Capital Fund, having its registered office at Bahnhofstrasse 52, Zurich 8001 Switzerland, on payment of a share premium amounting to EUR 242,798 (two hundred forty-two thousand seven hundred and ninety-eight euros).

V. That the 125 (one hundred and twenty-five) new shares have been entirely subscribed and fully paid in cash as well as the share premium as said here above, so that the sum of EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI- That following the realisation of this authorised increase of the share capital, article five of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«Art. 5. Corporate Capital.

The subscribed corporate capital is set at EUR 1,248,804 (one million two hundred forty-eight thousand eight hundred and four euros), divided into 21.676 (twenty-one thousand six hundred and seventy-six) shares with no par value.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one hundred and fifty-five thousand Luxembourg Francs.

Prevailing Language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant a Messancy, Belgique, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite le 28 octobre 1999 au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 72.049, constituée suivant acte reçu le 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 16 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés par actes en date du 2 novembre 1999 et du 23 décembre 1999;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 avril 2000;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.241.602,- (un million deux cent quarante et un mille six cent deux euros), divisé en 21.551 (vingt et un mille cinq cent cinquante et une) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 1.249.500 (un million deux cent quarante-neuf mille cinq cents euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 20 avril 2000 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 7.202,- (sept mille deux cent deux euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 1.248.804,- (un million deux cent quarante-huit mille huit cent quatre euros), par la création et l'émission de 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a accepté la souscription et la libération en numéraire des actions nouvelles par la société suisse LEHNER INVESTMENTS VENTURE CAPITAL FUND, ayant son siège à la Bahnhofstrasse 52, Zurich 8001, Suisse, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 242.798,- (deux cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros).

V. Que les 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées ainsi que la prime d'émission en numéraire, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) a été mise à la libre disposition de la société DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. - Capital social.

Le capital souscrit est fixé à EUR 1.248.804,- (un million deux cent quarante-huit mille huit cent quatre euros), divisé en 21.676 (vingt et un mille six cent soixante-seize actions sans désignation de valeur nominale.)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

J. Elvinger.

(42720/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

DMD, DMD DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.049.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

(42721/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

SANDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 61.718.

—

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2000

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Innocenzi Giancarlo et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Aniasi Luca est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

SANDERLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43557/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5956 Itzig, 5A, rue de la Corniche.
R. C. Luxembourg B 70.593.

L'an deux mille, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.593, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 709 du 23 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Bernardy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig. Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Itzig.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social, avec effet rétroactif au 31 décembre 1999, de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, à L-5956 Itzig, 5A, rue de la Corniche.

2.- Modification afférente de l'article premier deuxième alinéa des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 31 décembre 1999, le siège social statutaire de la société de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, à L-5956 Itzig, 5A, rue de la Corniche, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Itzig.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à dix-huit mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Bernardy, A. Thill, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2000, vol. 511, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

(42741/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5956 Itzig, 5A, rue de la Corniche.
R. C. Luxembourg B 70.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler

Notaire

(42742/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

DIDIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 540, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2000.

DIDIER S.A.

Signature

(42716/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

DIDIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2000

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo et Monsieur Lanners René sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les bilans au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

DIDIER S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42717/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

CDT ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.712.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG.

Signatures

(43317/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 57.712.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2000 in Luxemburg

- Der Gewinn der Geschäftsjahres von LUF 14.625.524,- wird für das nächste Jahr übertragen.
- Die Herren Ernst Krehan, Peter Reisenhofer and André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- Die Herren John Seeley und Rafik Fischer werden als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxemburg, wird für das neu Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43318/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

BTK-LUX A.G., Aktiengesellschaft.

U-BÜRO, GmbH kündigt den Firmensitz der Gesellschaft zum 31. Dezember 2000.
Des weiteren wird die Tätigkeit als Kommissar der Gesellschaft zum 31. Dezember 2000 gekündigt.

Weiswampach, den 7. Dezember 2000.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93239/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

ABBC - HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

U-BÜRO, GmbH kündigt mit heutigem Datum fristlos den Firmensitz der Gesellschaft.
Gleichzeitig kündigt U-BÜRO, GmbH auch als Kommissar der Gesellschaft.

Weiswampach, den 20. November 2000.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93240/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.530.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FAR EAST MEDICAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B, numéro 65.530, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 734 du 10 octobre 1998.

La séance a été présidée par Maître Olivia Kirsch, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Céline Buriez, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les associés présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

1. Transformation de la Société en une société en commandite par actions;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes et nomination des membres du Conseil de Surveillance et du gérant commandité;
3. Conversion de la devise d'expression du capital social en dollars américains et fixation de celui-ci à trente mille dollars américains;
4. Modification de la valeur nominale des actions et approbation du nouveau nombre d'actions en résultant;
5. Refonte des statuts et adoption d'une version anglaise de ceux-ci;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident, ainsi qu'ils le jugent nécessaire dans leur propre intérêt, de transformer la Société, eu égard à sa forme, en une société en commandite par actions. Les articles y afférents seront modifiés en conséquence.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les actionnaires décident de nommer:

- a) Monsieur Pascal Wagner, réviseur, demeurant à Pétange;
- b) Monsieur Pierre François Wery, réviseur, demeurant à Luxembourg;
- c) Monsieur Eric Vandekerchove, réviseur, demeurant à Luxembourg;

comme membres du Conseil de Surveillance de la Société et la société MEDICAL FOUNDER HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au R.C. Luxembourg section B, numéro 63.792, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant commandité.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de convertir la devise d'expression du capital social souscrit de la Société, actuellement de deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF) en dollars américains (USD), au taux de un dollar américain (1,- USD) pour sept francs français (7,- FRF).

Le résultat de la conversion étant de sept dollars américains (7,- USD), les actionnaires décident de fixer le capital à trente mille (30,000,- USD) dollars américains.

Les actionnaires décident de supprimer la valeur nominale des vingt et une (21) actions de la société.

Le capital social est ainsi de trente mille dollars américains (30,000,- USD), représenté par vingt et une (21) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de fixer la valeur nominale des actions à mille dollars américains (1.000,- USD) et de diviser le capital social de trente mille dollars américains (30,000,- USD) en trente (30) actions.

Par conséquent, les actionnaires décident de transférer 0,429 action de Monsieur Jacques Petit au profit de MEDICAL FOUNDER HOLDING S.A. afin que les actions soient détenues comme suit:

Actionnaire(s) Commanditaire(s):

M. Jacques Petit. 1 action de classe A

Actionnaire(s) Commandité(s):

Medical Founder Holding S.A. 29 actions de classe B

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les actionnaires décident de procéder à la refonte des statuts de la Société et d'adopter une version anglaise de ceux-ci. Par conséquent, les actionnaires modifient, selon les conditions de quorum et de majorité requises à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales, les statuts comme suit:

Versión française:

Nom, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre l'Actionnaire Commandité MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B, numéro 63.792 (ci-après «l'Actionnaire Commandité»), et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A. régie par le droit des sociétés luxembourgeois (ci-après «la Société»).

L'Actionnaire Commandité est en droit de souscrire également des actions en qualité d'Actionnaire Commanditaire.

Art. 2. Le siège social de la société est situé au Grand-Duché du Luxembourg, à Luxembourg.

L'Actionnaire Commandité pourra transférer, à tout moment et selon son pouvoir discrétionnaire, le siège social, sous réserve que celui-ci demeure à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Sous réserve des dispositions contenues dans les présents statuts, la Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société prestera de telles activités en conformité avec la loi du 31 juillet 1929.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, procéder à l'émission d'obligations et prêter le produit de ces emprunts à ses filiales et peut octroyer des garanties pour tout emprunt.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise industrielle commerciale et lui prêter tout concours que ce soit par des prêts ou de toute autre manière. En général, la Société peut faire toute autre opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital social, Actions, Prémption

Art. 5. La Société a un capital autorisé de 15,000,000 USD (quinze millions de dollars américains), représenté par 15,000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de 1,000 USD (mille dollars américains) chacune.

La Société a un capital souscrit de 30,000 USD (trente mille dollars américains), représenté par 30 (trente) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,000 USD (mille dollars américains) chacune, et réparties comme suit:

Actionnaire(s) Commanditaire(s):

M. Jacques Petit 1 action de classe A

Actionnaire(s) Commandité(s):

MEDICAL FOUNDER HOLDING S.A. 29 actions de classe B

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des actions supplémentaires de la classe A et de la classe B, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales. A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale sur autorisation préalable et écrite de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription attaché aux Actions et à déterminer les conditions de souscription des nouvelles Actions.

Les termes «Action» et «Actions» ou «Actionnaire» et «Actionnaires» dans les présents statuts désignent, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de la classe A et les Actions de la classe B, ainsi que les titulaires de telles Actions.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

Art. 6. Les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur, sauf disposition contraire prévue par la loi.

La Société tiendra, à son siège social, à la disposition de tous les actionnaires, le Registre des Actionnaires. Ledit Registre sera tenu en conformité avec les exigences telles que requises à l'article 39 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

La propriété des Actions sera établie au moyen de l'inscription dans le Registre des Actionnaires. Toutes les actions émises par la Société, sous forme nominative, doivent obligatoirement faire l'objet d'une inscription audit Registre, effectuée soit par l'Actionnaire Commandité lui-même soit par toute personne régulièrement autorisée à cet effet et telle que désignée par ce dernier.

Les Actions de la Société sont en principe librement cessibles. Toutefois, l'Actionnaire Commandité, en priorité, et la Société elle-même, ensuite, pourront exercer leurs droits de préemption sur toute Action émise par la Société et représentant son capital social.

Le cédant d'Actions qui sont soumises à de tels droits de préemption, devra proposer ses Actions à l'Actionnaire Commandité d'abord, et ensuite à la Société. A cet effet, le cédant devra notifier à la Société le nombre d'Actions à céder, le prix et toutes autres modalités et conditions applicables, y compris le nom du cessionnaire.

Si l'Actionnaire Commandité ou la Société n'exercent pas leurs droits de préemption endéans quinze (15) jours à compter de la date à laquelle la Société a reçu la notification du cédant, celui-ci peut vendre ses actions à un tiers quelconque. Les droits de préemption devront être exercés conformément aux prix et modalités telles que notifiés par le cédant.

Toute cession d'action n'ayant pas respecté les droits de préemption sera réputée non valable à l'égard de et non opposable à la Société. L'Actionnaire Commandité ou toute autre personne régulièrement autorisée et désignée, par ce dernier à cet effet sera donc en droit de refuser l'inscription d'une telle cession dans le Registre des Actionnaires.

Tout transfert d'actions nominatives s'opérera par une déclaration écrite dudit transfert à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet.

La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de correspondances ou d'autres documents établissant un accord entre le cédant et le cessionnaire.

Tout Actionnaire doit communiquer à l'Actionnaire Commandité ou à toute autre personne régulièrement désignée par ce dernier à cet effet une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite au Registre.

Si un Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, l'Actionnaire Commandité peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse enregistrée de temps en temps par l'Actionnaire Commandité jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'inscrite au Registre par notification écrite adressée au siège social de la Société ou à toute autre adresse telle que déterminée de temps à autre par l'Actionnaire Commandité.

La Société pourra émettre des certificats constatant l'inscription faite au Registre des Actionnaires. Ces certificats seront signés par l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne régulièrement autorisée et désignée par ce dernier, à cet effet.

La Société pourra émettre des certificats constatant l'existence d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne régulièrement autorisée et désignée par ce dernier à cet effet.

Art. 7. Les Actions de la Société auront un seul propriétaire. Au cas où il y aurait plus d'un propriétaire par Action, la Société pourra suspendre tous les droits y étant afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée en qualité de propriétaire unique de l'Action concernée. La Société pourra aussi suspendre tous les droits attachés à une Action faisant l'objet d'un usufruit ou d'un nantissement.

Gestion

Art. 8. La Société sera gérée en exclusivité par l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne régulièrement autorisée par ce dernier à cet effet.

L'Actionnaire Commandité gèrera la Société pendant une durée illimitée.

L'Actionnaire Commandité ne pourra pas être révoqué de sa fonction de gérant unique de la Société, sauf en cas de violation manifeste des statuts, de faute lourde ou négligence commise dans la gestion de la Société.

Art. 9. L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des affaires de la Société; il aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société; il consacrerá, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté de temps à autre de mandataires ou employés de la Société tel qu'il le jugera nécessaire.

L'Actionnaire Commandité aura le droit de déléguer les pouvoirs et autorités à telles personnes qu'il estime qualifiées.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société et n'auront ni le droit ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires commanditaires.

Art. 10. Après avoir été révélé à cet effet, aucun contrat ou transaction interne entre la Société et toute société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou un ou plusieurs de ses administrateurs ou directeurs, a un intérêt dans ou est administrateur, associé, directeur, employé ou actionnaire de cette autre société ou firme. Après en avoir informé l'Actionnaire Commandité, tout administrateur ou directeur de l'Actionnaire Commandité, qui agirait comme administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société a conclu des contrats ou a d'autres relations d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette société ou firme, empêché de considérer, voter ou agir dans des matières ayant trait à pareil contrat ou autre relation d'affaires, sous réserve de l'application de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, en particulier l'article 47.

Les fonctions et missions que l'Actionnaire Commandité entreprend pour le compte de la Société ne seront pas exclusives et l'Actionnaire Commandité peut remplir des fonctions et missions similaires pour d'autres, et peut s'engager dans toute autre activité incluant, sans limitation, le fait d'être associé, gérant ou conseiller en investissement dans d'autres fonds ou de s'engager dans toute autre activité à condition cependant que l'Actionnaire Commandité continue à gérer convenablement les affaires de la Société.

Art. 11. L'Actionnaire Commandité, en sa qualité de gérant unique de la Société, sera en droit de percevoir, pour chaque exercice, une rémunération annuelle (ci-après les «Honoraires de Gestion») payable sur décision de celui-ci. Les Honoraires de Gestion s'élèveront à un montant égal au remboursement de toutes les dépenses exposées, soit directement soit indirectement, soit pour le compte de la Société soit pour le compte de l'Actionnaire Commandité, dans le cadre du Projet tel que défini par l'Actionnaire Commandité. Ces dépenses comprennent, notamment, les frais comparables, les frais de société, juridiques ou fiscaux, telles qu'elles seront déterminées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature de tout directeur dûment autorisé par l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par celui-ci.

Assemblées des actionnaires

Art. 13. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée a le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune décision ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mardi de juin de chaque année, à 12.00 heures et pour la première fois 30 avril à 12.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation. L'Actionnaire Commandité pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

L'Actionnaire Commandité convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires Commanditaires représentant au moins 20 % du capital social.

Art. 15. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal de l'Actionnaire Commandité.

Les quorums et votes requis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales gouverneront les assemblées générales des Actionnaires de la Société sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'assentiment de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires. L'Actionnaire Commandité peut aussi déterminer la forme des procurations

requis pour les assemblées d'Actionnaires, ainsi que les modalités et conditions de notification desdites procurations à la Société.

Art. 16. Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité (que l'assemblée soit tenue à la demande de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires Commanditaires), suite à un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé conformément aux modalités prescrites à l'article 70 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Conseil de surveillance

Art. 17. Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins 3 membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»). Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires, et à condition en outre qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne soit un représentant de l'Actionnaire Commandité ou un directeur ou employé de la Société.

Des réviseurs externes nommés par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires pourront assister le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur telle matière que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser toute action de l'Actionnaire Commandité qui pourrait, conformément à la loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale qui approuve les membres du Conseil de Surveillance déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance conjointement avec l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué de temps en temps à la discrétion de son Président ou de l'Actionnaire Commandité.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 8 jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, télex ou télécopie par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions spécifiques tenues au lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Exercice social, Comptes

Art. 18. L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de cette même année.

L'Actionnaire Commandité préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiée, les états financiers de la Société relatifs à chaque exercice comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en US dollars. Les états financiers seront révisés par une firme de réviseurs d'entreprises indépendante choisie par l'Actionnaire Commandité et nommée par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires. Les comptes révisés incluant le rapport des réviseurs sera remis à chaque actionnaire 15 jours au moins avant l'assemblée générale annuelle de la Société.

Réserve légale, Paiement d'intérêts et de dividendes, Distribution

Art. 19. Le montant excédentaire du compte des pertes et profits, déduction faite des frais généraux, des coûts sociaux et des provisions, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, sera considéré comme étant le bénéfice annuel de la Société.

Du bénéfice annuel de la Société, 5% seront déduits et alloués, chaque année, à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 1/10 du capital souscrit (à l'exclusion de toute prime d'émission).

En plus de la réserve légale, 10 % (dix pour cent) seront déduits du bénéfice annuel de la Société, après déduction de la réserve légale, et alloués à une réserve spéciale.

Le montant résiduel, après toutes les déductions opérées conformément aux prescriptions des paragraphes précédents, y compris toutes les réductions faites et jugées nécessaires par l'Actionnaire Commandité qui seront à affecter à une réserve spéciale, sera entièrement distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans le capital social de la Société. Ces distributions seront disponibles et payables à Luxembourg.

Tous les salaires ou honoraires dus dans le cadre du Projet ne seront nullement compensés par lesdites distributions mais seront entièrement payés par FAR EAST MEDICAL VIETNAM LIMITED conformément aux modalités et conditions telles que prévues dans le Contrat de Prestations de Services conclu entre cette dernière et tout actionnaire.

Les réserves pourront éventuellement être utilisées en vue de pourvoir au remboursement du prix de souscription des actions émises, sans qu'un tel remboursement ne réduise le capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés, conformément aux prescriptions édictées par la loi, sur décision de l'Actionnaire Commandité.

Toute distribution sera payée au moment tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, en US dollars ou par la remise de titres tel qu'il sera également déterminé par l'Actionnaire Commandité.

Liquidation

Art. 20. La Société pourra être liquidée à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires sous réserve que l'Actionnaire Commandité y ait consenti préalablement par écrit. Cette décision devra être prise conformément aux conditions de quorum et de majorité telles que requises pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera poursuivie conformément aux conditions et modalités telles que définies par l'Assemblée Générale des actionnaires sous réserve que l'Actionnaire Commandité y ait consenti préalablement par écrit, par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par ladite assemblée des actionnaires déterminant leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de liquidation, en espèces ou en nature, sera distribué aux actionnaires par les liquidateurs en remboursement total du prix d'émission des actions. Le montant résiduel, après une telle répartition, sera distribué de manière égale entre les actionnaires.

Modification des statuts

Art. 21. Ces Statuts peuvent être modifiés de temps à autre sur décision de l'Actionnaire Commandité, et soumis, par la suite, à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Communications

Art. 22. Toutes les communications entre parties à effectuer conformément ou requises aux présents statuts, devront être faites par écrit et faites ou envoyées par fax à l'autre partie, à l'adresse telle qu'inscrite dans le Registre des Actionnaires ou à toute autre adresse telle qu'indiquée par l'Actionnaire concerné par notification faite à la Société.

Toute communication sera réputée avoir été faite dans les cas présents:

(a) En cas de communication déposée, le jour du dépôt, lorsque ce dépôt est effectué un jour ouvrable entre 9.00 du matin et 5.00 de l'après-midi. Si le dépôt est effectué en dehors de ces heures, le dépôt sera réputé avoir été effectué le jour ouvrable suivant entre les heures indiquées ci-dessus.

(b) En cas de communication envoyée par fax, le jour de la transmission, sous réserve qu'elle ait lieu un jour ouvrable entre 9.00 heures du matin et 5.00 heures de l'après-midi. A défaut de transmission dans ces conditions, la transmission sera réputée avoir été faite le jour ouvrable suivant à 9.00 du matin.

Le preuve de toute communication peut être rapportée par la preuve que la communication a été envoyée à l'adresse requise et déposée ou envoyée par fax à l'endroit requis à cet effet.

Le terme «jour ouvrable» désigne toute journée autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié officiel au lieu auquel la communication doit être faite ou déposée, et les heures seront celles applicables au lieu auquel la communication doit être faite ou déposée.

Tout actionnaire s'engage à communiquer à l'Actionnaire Commandité tout changement eu égard à son nom, adresse, résidence ou statut fiscal.

Loi applicable

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Langue

Art. 24. Les présents statuts sont rédigés en français et sont suivis d'une traduction anglaise. En cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Version anglaise:

Articles of Incorporation

Name, Registered Office, Duration, Purpose

Art. 1. There exists among the Unlimited Shareholder MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A. a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B, number 63.792 (hereinafter referred to as «the Unlimited Shareholder»), and all those who may become holders of shares a société en commandite par actions, under the name of FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A. and governed by Luxembourg company law (hereinafter referred to as «the Company»).

The Unlimited Shareholder may also subscribe shares of limited shareholder.

Art. 2. The registered office of the Company is located in the Grand Duchy of Luxembourg, in Luxembourg.

The Unlimited Shareholder may transfer at its own discretion from time to time the registered office within Luxembourg.

Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered

office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain Luxembourgish.

Art. 3. Subject as provided herein, the Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and non-Luxembourg companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio provided its activities comply with the law of July 31st, 1929.

The Company may borrow money in any form, issue bonds and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and may give security for any borrowings.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises and in connection therewith may render them every assistance whether by way of loans or otherwise. In general, the Company may carry out any other transaction as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Share Capital, Shares, Pre-emption

Art. 5. The Company shall have an authorised share capital of USD 15,000,000.- (fifteen million US dollars), represented by 15,000 (fifteen) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars).

The subscribed share capital of the Company is equal to USD 30,000.- (thirty thousand US dollars) and is divided into 30 (thirty) fully paid-up shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars), allocated among Shareholders as follows:

Limited Shareholder(s)	
Mr Jacques Petit	1 share of Class A
Unlimited Shareholder(s)	
MEDICAL FOUNDER HOLDING S.A.	29 shares of class B

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further shares of class A and class B, with or without an issue premium, so as to bring the total share capital of the Company up to the total authorised share capital, in whole or in part, from time to time as it in its discretion may determine within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. Upon each share capital increase, the Unlimited Shareholder shall amend accordingly article 5 of the articles of incorporation.

The period or extent of this authority may be renewed by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time upon prior consent in writing of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder may restrict or withdraw pre-emption rights and determine the terms and conditions in connection of the subscription of the new Shares.

The terms «Share» and «Shares» or «Shareholder» and «Shareholders» as used hereby refer, except otherwise provided, to class A and class B Shares as well as holders of these Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6. Shares will only be issued either in registered form or in bearer form, except otherwise provided by law.

The Company shall keep at the disposal of all shareholders the shareholders Register at its registered office. The shareholders Register shall comply with the requirement under article 39 of Luxembourg company law.

The ownership of Shares shall be established by means of the registration in the shareholders Register since all issued Shares shall be registered in the shareholders Register, which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder.

Shares may be transferred freely. However, the Unlimited Shareholder, in first rank, and the Company, in second rank, may exercise their pre-emption rights in respect to Shares representing the Company's share capital.

The transferor of Shares that are subject to such rights shall first offer these Shares to the Unlimited Shareholder and then to the Company. The transferor shall notify to the Company the number of Shares to be transferred, the price and any other terms, including the name of the transferee.

If the Unlimited Shareholder or the Company do not exercise their pre-emption rights within fifteen (15) days from the date at which the Company received the notice from the transferor, the transferor may sell these shares to any third parties. Pre-emption rights shall be exercised under the price and terms as defined in the transferor's notice.

Any transfer of shares that fails to comply with these pre-emption requirements shall be regarded as invalid and unenforceable towards the Company. The Unlimited Shareholder or any other person duly authorised shall be therefore entitled to reject the transfer registration in the Register.

In the case of registered shares, every transfer of shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may accept and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

Every Shareholder must provide the Unlimited Shareholder or any other person duly authorised with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

If any Shareholder does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or

such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Unlimited Shareholder from time to time.

Certificates supporting the registration in the Shareholders Register may be issued by the Company and signed by the Unlimited Shareholder or any duly authorised representative acting on its behalf.

The Company may issue bearer shares certificates. Such certificates are signed by the Unlimited Shareholder or any duly authorised representative acting on its behalf.

Art. 7. Shares shall only have one owner. In case of more than one owner per Share, the Company may suspend all rights in connection with that share until a single person is appointed as the owner of such Share. The Company may also suspend all rights in connection with a Share subject to usufruct or pledge.

Management

Art. 8. The Company shall be managed exclusively by the Unlimited Shareholder or any duly authorised representative of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder shall manage the Company for an undetermined period of time.

The Unlimited Shareholder may not be removed from its capacity as manager of the Company in any event except for material breach of the articles of incorporation, gross negligence or wilful misconduct.

Art. 9. The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate such of its powers and authorities to special attorneys.

The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their voting rights as limited shareholders.

Art. 10. Following disclosure to such effect, no contract or other transaction between the Company and any corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Unlimited Shareholder or any one or more of the directors or officers of the Unlimited Shareholder is interested in or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm. Following disclosure to the Unlimited Shareholder, any director or officer of the Unlimited Shareholder, who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, except as otherwise specified by Luxembourg company law, and in particular article 57.

The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall not be exclusive and the Unlimited Shareholder may perform similar functions and duties for others and may engage in any other activity including, without limitation, acting as a general partner, manager or investment adviser in or of venture capital funds or engaging in any other activity provided, however, that the Unlimited Shareholder continues properly to manage the affairs of the Company.

Art. 11. The Unlimited Shareholder shall receive in respect of each accounting period an annual fee (hereinafter referred to as the «Management Fee»), payable upon resolution from The Unlimited Shareholder. The Management Fee shall be equal to all expenses incurred, directly or indirectly, either on behalf of the Company or on behalf of the Unlimited Shareholder itself, in connection with the Project as defined by the Unlimited Shareholder. These expenses refer, without limitations, to account, incorporation, legal, operating or tax expenses, and are to be defined by the Unlimited Shareholder.

Art. 12. The Company shall be bound by the signature of any duly authorised officer of the Unlimited Shareholder or by such individual or joint signature as the Unlimited Shareholder shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

General Meetings of Shareholders

Art. 13. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved expressly by the Unlimited Shareholder.

Art. 14. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of June of each year at 12.00 a.m. and for the first time in 2001.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg at the same time.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The Unlimited Shareholder may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder shall convene an extraordinary general meeting upon the written request of Limited Shareholders holding not less than 20% of the share capital.

Art. 15. All general meetings shall be presided over by a duly authorised representative of the Unlimited Shareholder.

The quorum and vote required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder may also determine the application form of the proxy to be used in any meetings of Shareholders as well as the terms and conditions under which the proxy must be notified to the Company.

Art. 16. Shareholders shall meet upon notice by the Unlimited Shareholder (whether the meeting is at the Unlimited Shareholder's or the Limited Shareholders' requisition), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent in accordance with article 70 of Luxembourg company law.

Supervisory Board

Art. 17. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three auditors (hereinafter referred to as the «Supervisory Board»). The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period of one year and until their successors are elected, provided, however, that any of the members of the Supervisory Board may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, and provided further that none of the members of the Supervisory Board may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company.

External auditors appointed by the Supervisory Board with the consent of the general meeting of Shareholders may assist the Supervisory Board in the performance of its duties.

The Supervisory Board may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorise any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulations or under these Articles of the Company, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

The general meeting at which the members of the Supervisory Board are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Supervisory Board in accordance with the Unlimited Shareholder.

The Supervisory Board shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Supervisory Board as his representative.

The Supervisory Board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Supervisory Board who participates in the proceedings of a meeting of the Supervisory Board by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Supervisory Board present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Accounting Year, Accounts

Art. 18. The accounting period of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare the financial statements of the Company in respect of each accounting period, in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in USD. The Unlimited Shareholder shall cause such accounts to be audited by a firm of independent public accountants selected by the Unlimited Shareholder and appointed by the Supervisory Board with the consent of the general meeting of Shareholders. A set of the audited accounts including the report of the auditors shall be furnished to each Shareholder at least 15 days prior to the annual general meeting of the Company.

Legal Reserves - Payment of Interests and Dividends - Distributions

Art. 19. The exceeding balance of the profit and loss account, net of general expenses, social costs, depreciation and reserves for future and past contingencies, as determined by the Unlimited Shareholder shall be regarded as the annual net profits of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be deducted and be appropriated to the legal reserve each year. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached 1/10 of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

In addition to the legal reserve, ten percent (10 %) from the annual net profits of the Company after deduction of the legal reserve shall be deducted and allocated to a special reserve.

The balance, after deductions made pursuant to paragraphs hereabove, including reduction of any sums that the Unlimited Shareholder deems appropriate to allocate to a special reserve, shall be fully distributed to shareholders in proportion to their rights in the share capital of the Company. These distributions shall be made available and payable in Luxembourg.

Any wages or fees due in respect to the Project shall not be compensated by these distributions but shall be entirely paid by FAR EAST MEDICAL VIETNAM LIMITED in accordance with the terms and conditions as provided for under the Services Agreement executed between this company and any shareholder.

Reserves may also be allocated to the repayment of the issued price of shares without reducing the share capital.

Interim dividends may, subject to such conditions set forth by law, be paid out upon decision of the Unlimited Shareholder.

Distributions shall be paid at such time as determined by the Unlimited Shareholder. Distributions shall be paid in cash in USD or by way of securities as the Unlimited Shareholder shall, subject to the provisions set out below, determine from time to time.

Determination and Liquidation

Art. 20. The Company may be wound up at any time upon resolution of the Shareholders in a General Meeting provided the Unlimited Shareholder gave its prior consent in writing to such winding-up. This resolution shall be passed in accordance with the quorum and majority conditions as required for the modifications of the articles of incorporation.

In the event of a winding-up of the Company, liquidation shall be carried out in accordance with the terms and conditions as defined by the General Meeting of Shareholders upon prior consent in writing of the Unlimited Shareholder, and by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed in such meeting that shall also determine liquidators' powers and remuneration.

The net proceeds of liquidation whether consisting in cash or in any assets shall be allocated by the liquidators to shareholders in full repayment of the issue price of the shares. The remaining balance shall be distributed equally among shareholders.

Amendment of the Articles

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended from time to time, upon resolution of the Unlimited Shareholder, and submitted for approval to Shareholders in general meeting, subject to the quorum and voting requirements as provided for under article 67-1 of Luxembourg company law.

Notices

Art. 22. Notices which may be or are required to be given hereunder by any party to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile to the relevant party at the address which may be given in the Shareholders Register or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. on a business day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours recommence on the first business day following delivery;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted, provided that if that day is not a business day or, being a business day, transmission takes place after 5.00 p.m., then at 9.00 a.m. on the first business day following transmission of the notice.

In proving such service, it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at, or sent by facsimile transmission to, the place to which it was so addressed.

In this article «business day» shall mean any day other than Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in the place at or to which the notice is left or dispatched and times shall be local times in the place at or to which the notice is left or dispatched.

Each Limited Shareholder agrees to notify the Unlimited Shareholder forthwith of any changes to his or its name, address, or to his or its residence or status for tax purposes.

Laws Applicable

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915, as amended.

Language

Art. 24. The present articles of incorporation are worded in French, followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: O. Kirsch, A. Thill, C. Buriez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2000, vol. 511, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

(42723/231/649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

CIPAZ - HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

U-BÜRO, GmbH kündigt mit heutigem Datum fristlos den Firmensitz der Gesellschaft.
Weiswampach, den 20. November 2000.
H. März.

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93241/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.963.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 juillet 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPE GALAXIE S.A. tenue à Luxembourg le 28 juillet 2000 que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- décision a été prise de transférer le siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Joseph Vliegen, de M. Ernest Doneux, de M. Bruno Klein et de M. André Marchiori en tant qu'administrateurs sortants pour la période de leur mandat;
- décision a été prise de nommer M. Dennis Bosje, employé privé, demeurant 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, M. Christian Bühlmann, employé privé, demeurant 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster et M. Klaus Krumnau, employé privé, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant que nouveaux administrateurs de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer COMMISERV S.à r.l. en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42743/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KAROUGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

KAROUGA HOLDING S.A.

Signature

(42794/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KAROUGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2000

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

KAROUGA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42795/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**I.R.E.C. HOLDINGS, INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme Holding,
(anc. I.R.E.C., INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION S.A.,
Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.304.

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION S.A., en abrégé I.R.E.C., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 237 du 5 septembre 1988.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Maître Kim Kirsch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I.- que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal; resteront pareillement annexées, après avoir été paraphées par les membres du bureau, les procurations des actionnaires représentés;

- que la Société ayant racheté les 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions B rachetables, il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant toutes les 25.000 (vingt-cinq mille) actions A en circulation étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

II. que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la société;

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des Statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante: «Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A., en abrégé I.R.E.C. Holdings»;

3. Conversion du capital social de la Société en euros, augmentation de capital par incorporation de réserves, suppression de la désignation de la valeur nominale des actions et suppression de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 3 des statuts;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts;

5. Pouvoirs pour formalités.

III. que la présente Assemblée, ayant été régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

A l'unanimité, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la société de INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION S.A., en abrégé I.R.E.C., en INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A., en abrégé I.R.E.C. Holdings.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des Statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A., en abrégé I.R.E.C. Holdings.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de procéder à la conversion du capital social de la Société de cent cinquante millions de francs belges (BEF 150.000.000,-) en trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux euros quatre-vingt-sept cents (EUR 3.718.402,87), sur la base du taux de change officiel publié au Journal Officiel des Communautés Européennes le 31 décembre 1998 de BEF 40,3399 pour 1,- EUR.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros treize cents (EUR 1.597,13) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux euros quatre-vingt-sept cents (EUR 3.718.402,87) à trois millions sept cent vingt mille euros (EUR 3.720.000,-), sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros treize cents (EUR 1.597,13) prélevée sur les résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats par une situation intérimaire de la société arrêtée au 30 juin 2000, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions sept cent vingt mille euros (EUR 3.720.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions A sans désignation de valeur nominale et cent vingt-cinq mille (125.000) actions B sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts ou publications qu'il appartiendra, et notamment l'enregistrement et le dépôt du procès-verbal au registre du commerce et des sociétés et sa publication au Mémorial.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Kirsch, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 125S, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

F. Baden.

(42790/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

I.R.E.C. HOLDINGS, INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

F. Baden.

(42791/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

MACROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 71.354.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2000 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange, et Monsieur Michele Clerici, administrateur de société, demeurant à Lugano, ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, et Madame Andrea Dany, démissionnaires.

Leur mandat prend effet à partir du 4 août 2000.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Christophe Dermine, démissionnaire.

Son mandat prend effet à partir du 4 août 2000.

- Le siège social de la société a été transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42825/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

INVESTIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 38.085.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

(42792/553/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

JAKOM.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.521.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(42793/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KENNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

KENNY S.A.

Signature

(42796/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KENNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.692.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2000

Monsieur Diederich Georges, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

KENNY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42797/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

LES BELLES CHOSES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 17, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 11.791.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 317, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 août 2000.

LES BELLES CHOSES, S.à r.l.

Signature

(42809/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Helene Muller, juriste, demeurant à Grevenmacher, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, en vertu d'un pouvoir lui délivré le 14 juillet 2000.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1.- La société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 70.610, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 713 du 24 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean Seckler:

- en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 102 du 31 janvier 2000;
- en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 403 du 7 juin 2000;
- en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 412 du 9 juin 2000;
- en date des 28 février 2000, 31 mars 2000, 9 mai 2000 et 28 juin 2000, en voie de publication au Mémorial C.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à cent vingt-huit millions cinq cent trente mille Euros (128.530.000,- EUR), représenté par douze millions huit cent cinquante-trois mille (12.853.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

3.- La société a un capital autorisé fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (250.000.000,- EUR), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, fixé par l'article 5 des statuts.

4.- En vertu du même article 5 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- assortir l'émission des actions nouvelles d'une prime d'émission dont il fixera lui-même le montant;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.- En sa réunion du 14 juillet 2000, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante mille euros (560.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit millions cinq cent trente mille euros (128.530.000,- EUR) à cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix mille euros (129.090.000,- EUR), par la création et l'émission de cinquante-six mille (56.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

6.- Les actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par les actionnaires actuels de la société en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, ce dont il est justifié au notaire soussigné par les bulletins de souscription des actionnaires ainsi que par une attestation bancaire.

7.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Version française:**«Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix mille Euros (129.090.000,- EUR), représenté par douze millions neuf cent neuf mille (12.909.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Version allemande:

«Art. 5. Erster Absatz. Das Gesellschaftskapital beträgt hundertneunundzwanzig Millionen neunzigtausend Euro (129.090.000,- EUR), eingeteilt in zwölf Millionen neunhundertneuntausend (12.909.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 22.590.344,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2000, vol. 510, fol. 98, case 7. – Reçu 225.903 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

(42798/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

LINKESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2000

Messieurs Colombo Mario, Lanners René et Diederich Georges sont renommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Pour extrait sincère et conforme

LINKESA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 24, case 1, – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42813/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

INTERNATIONAL MINERAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.736.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

R.P. Pels.

(43137/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

INTERNATIONAL MINERAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.736.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

R. P. Pels.

(43138/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

INTERNATIONAL MINERAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.736.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 12 mai 2000 que:

1. le mandat des administrateurs actuels est renouvelé pour une période d'un an;
2. la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Luxembourg, le 12 mai 2000.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43139/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

LORTEP-LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.900.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(42816/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

LORTEP-LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.900.

Les actionnaires de la société, dans leur réunion du 5 mai 1999, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Nomination de Mme Evgénia Masset, demeurant 252, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, avec effet au 9 octobre 1998.

- Nomination de Mademoiselle Alexandra Bulas-Teixeira, demeurant 35, rue Pierre Wiser, L-9092 Ettelbruck comme nouvel administrateur de la société, avec effet au 9 octobre 1998.

- Décision de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42817/777/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour KB LUX BOND FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature / Signature

(43420/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2000

* Les dividendes intérimaires payés le 15 février 2000 sont déclarés comme définitifs et finaux.

* Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove, Antoine d'Hondt et Wolfgang Dorten sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

* DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

* Monsieur Philippe Auquier est nommé comme Administrateur supplémentaire pour un terme d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KB LUX BOND FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43428/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 61.573.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2000*

Les démissions de Monsieur Schaus Adrien et Madame Ries-Bonani Marie Fiore sont acceptées et décharge leur est donnée. Monsieur La Tona Valter est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Aniasi Luca est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003. Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, résidant à Luxembourg, et Madame Elisa Pinto, maître en sciences économiques, résidant à Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

LT HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42818/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

LUCOSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour ordre

LUCOSY, S.à r.l.

Signature

(42819/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

GEPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 72.529.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

(43382/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

GEPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 72.529.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2000

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes de 1999 sont approuvés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999 sont approuvés.

Quitus est accordé aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

GEPRO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43383/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LUCOSY, S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.917.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour ordre
LUCOSY, S.à r.l. et Cie
Signature

(42820/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

LUNEL S.A., Société Anonyme.

EXTRAIT

Dissolution

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 13, case 2, que la société LUNEL S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(42821/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

KB LUX-LUXINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.713.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour KB LUX-LUXINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

(43425/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

KB LUX-LUXINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.713.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 12 mai 2000

* un dividende annuel de EUR 15- est payé le 29 mai 2000 aux actionnaires enregistrés au 12 mai 2000 sur présentation du coupon N° 3. La date ex-dividende est fixée au 15 mai 2000. Un montant correspondant au dividende susmentionné est capitalisé au profit des actions B (capitalisation).

* Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove, Rafik Fischer et Philippe Auquier sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

* DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KB LUX-LUXINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43430/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LUXUR, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.442.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(42824/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

MAFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.330.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(42826/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

ELECTRONIC FEATURES, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9673 Oberwampach, Haus Nummer 112.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft unter dem Recht der Republik Panama AMYOT S.A. mit Sitz in Panama, eingetragen im Handelsregister von Panama am 19. Januar 1999,

hier vertreten durch Frau Nicole Fletcher, wohnhaft in L-54290 Trier,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 20. Juli 2000,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, zwischen ihr und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet ELECTRONIC FEATURES.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import & Export für elektronische Bauteile, Multimedia, PC-Technik, Software und Zubehör sowie HiFi-Artikel.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Oberwampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend EURO (50.000,- EUR), eingeteilt in fünfzig (50) Anteile zu je eintausend EURO (1.000,- EUR).

Diese Anteile wurden vollständig und in bar von der einzigen Anteilhaberin eingezahlt, so daß die Summe von 50.000,- EUR der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer ihres Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.

Abschätzung, Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Kapital von 50.000,- EUR abgeschätzt auf 2.016.995,- LUF (offizieller Kurs vom 1.1.1999: EUR 1=LUF 40,3399).

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden abgeschätzt auf 45.000,- LUF.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

- Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Michael Sangs, Industriekaufmann, wohnhaft in D-41751 Viersen, Rennstraße 31.

Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse, die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9673 Oberwampach, Haus Nummer 112.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat die Komparentin mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Fletcher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 6CS, fol.15, case 2. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. August 2000.

P. Decker.

(92170/206/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2000.

NUDOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 55.455.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signatures.

(43192/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

MENELAUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.943.

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MENELAUS S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 228 du 29 mai 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 14 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 26 juin 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, prénommé, en date du 13 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 13 août 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 38.943.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire Sanson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à B-Aix/Cloie.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
2. Annulation de 11.800 actions et réduction de capital à due concurrence, à savoir BEF 11.800.000,-.
3. Annulation de 47.087 actions sans réduction de capital.
4. Conversion de la devise du capital social en EUR, à savoir EUR 1.442.740,31.
5. Augmentation du capital à concurrence de EUR 57.259,69, par incorporation de réserves sans création d'actions nouvelles.
6. Remplacement des 11.113 actions sans désignation de valeur nominale par 150.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune et attribution desdites actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.
7. Fixation de la réserve légale à 10 % du capital social, à savoir EUR 150.000,- et affectation du solde à la réserve libre.
8. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour accomplir les modalités en rapport avec l'annulation des anciennes actions et leur remplacement par les nouvelles.
9. Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en conformité avec ce qui précède.
10. Modification de l'article 5 des statuts, paragraphe 2 pour lui donner la teneur suivante:
«La valeur nette de rachat des actions de la société sera égale au montant de l'actif net réévalué, divisé par le nombre d'actions de la société en circulation.»
11. Décision sur l'apport de l'universalité du patrimoine de la société à une nouvelle société et pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration.
12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) par action, des soixante-dix mille (70.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler onze mille huit cents (11.800) actions des soixante-dix mille (70.000) actions existantes. Ensuite, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de onze millions huit cent mille francs belges (BEF 11.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de francs belges (BEF 70.000.000,-) à cinquante-huit millions deux cent mille francs belges (BEF 58.200.000,-).

Ensuite, l'assemblée décide d'allouer la somme de onze millions huit cent mille francs belges (BEF 11.800.000,-) de la réduction de capital à la réserve libre.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler quarante-sept mille quatre-vingt-sept (47.087) actions des cinquante-huit mille deux cents (58.200) actions existantes, sans réduire le montant du capital social de cinquante-huit millions deux cent mille francs belges (58.200.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de cinquante-huit millions deux cent mille francs belges (BEF 58.200.000,-) en un million quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante virgule trente et un Euros (EUR 1.442.740,31).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-sept mille deux cent cinquante-neuf virgule soixante-neuf Euros (EUR 57.259,69), pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante virgule trente et un Euros (EUR 1.442.740,31) à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), sans création d'actions nouvelles, à libérer par l'incorporation au capital de réserves d'un montant de cinquante-sept mille deux cent cinquante-neuf virgule soixante-neuf Euros (EUR 57.259,69).

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, au prorata de leur participation dans le capital social.

L'existence de ces réserves reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 14 juillet 2000.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les onze mille cent treize (11.113) actions existantes sans désignation de valeur nominale par cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et d'attribuer ces cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la réserve légale à dix pour cent (10 %) du capital social, soit cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) et d'affecter le solde à la réserve libre.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer tous les pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les modalités en rapport avec l'annulation des actions anciennes et le remplacement des actions nouvelles, dans les formes et conditions de la loi.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (deuxième alinéa).** La valeur nette de rachat des actions de la société sera égale au montant de l'actif net réévalué, divisé par le nombre d'actions de la société en circulation.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de conférer tous les pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'apport de l'universalité du patrimoine de la société à une nouvelle société, dans les formes et conditions de la loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à deux millions trois cent neuf mille huit cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 2.309.850,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Renard, C. Sanson, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

E. Schlessler.

(42837/227/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

S.M.F., SOCIETE METROPOLITAINE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.061.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie circulaire, daté à Luxembourg du 17 juillet 2000, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil d'administration décide conformément à l'autorisation lui conférée par l'assemblée des actionnaires du 14 juillet 2000 et ce conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée par la suite, de conférer au Dott. Carlo Corba Colombo, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), les fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature pour toutes les affaires de gestion courante et journalière.

Un extrait de ce procès-verbal certifié conforme par la signature de deux administrateurs vaut valable procuration. Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Pour extrait/copie conforme des résolutions du conseil d'administration

M. Schaeffer / G. Schneider

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43231/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG.

Signature

(43328/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 54.123.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2000 in Luxemburg

- Der Gewinn der Geschäftsjahres von LUF 13.095.910,- wird für das nächste Jahr übertragen.
- Die Herren Ernst Krehan, Rafik Fischer and André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxemburg, wird für das neu Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43329/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

BENEDUK TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 22.345.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour le Conseil d'administration

Signature

(43306/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

BOND UNIVERSALIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.223.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol.540, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(43308/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

NORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9275 Diekirch, 3, place des Récollets.

STATUTS

L'an deux mille, le onze juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- Monsieur Raymond Schmitz, commerçant, demeurant à L-9171 Michelau, 17, Fléiberstrooss;
- Madame Nicole Offermann, commerçante, épouse de Monsieur Raymond Schmitz, demeurant avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

1. Le commerce d'articles électroménagers, d'objets d'art, d'antiquités, de cadeaux et de souvenirs ainsi que la vente de journaux et de produits tabacs;

2. Le commerce de quincaillerie, d'outillage professionnel, de machines électriques, d'outillage, de matériel et d'accessoires camping, de matériel de fixation, d'outillage pour jardin et de produits d'entretien. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NORS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9275 Diekirch, 3, place des Récollets. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400) Euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124) Euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

- Monsieur Raymond Schmitz, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Madame Nicole Offermann, prénommée, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société. Pour tous les besoins du fisc, le capital social correspond à cinq cent mille deux cent quinze (500.215,-) francs.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement, le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante pour l'exploitation de la branche de commerce désignée sub 1 dans l'article 2 des présents statuts Madame Nicole Offermann, prénommée.

La société est engagée pour l'exploitation de cette branche de commerce par la signature de Madame Nicole Offermann.

L'assemblée nomme gérant pour l'exploitation de la branche de commerce désignée sub 2 dans l'article 2 des présents statuts Monsieur Raymond Schmitz, prénommé.

La société est engagée pour l'exploitation de cette branche de commerce par la signature de Monsieur Raymond Schmitz, prédésigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schmitz, N. Offermann, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2000, vol. 603, fol. 51, case 6. – Reçu 2.501 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 août 2000.

F. Unsen.

(92147/234/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 août 2000.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.949.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 20 juillet 2000

Monsieur Nico Thill a été nommé Administrateur, son mandat venant à expiration, comme celui de tous les autres Administrateurs, lors de l'Assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Le nombre des Administrateurs en fonction passe donc de cinq à six.

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs

Arthur de la Grandière, Président

Antoine Calvisi

Claude H. Cellier

Robert Reckinger

Nico Thill

John R. Whitmore.

Commissaire aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43311/007/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CEDEL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 34.597.

Extract of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 18 January 2000

Conversion of the currency of the share capital of the Company from USD into EUR

The general meeting of shareholders resolves to convert the currency of the issued share capital of the Company with effect as of 1 January 2000 from USD into EUR.

For CEDEL REINSURANCE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43316/689/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CERNUNNOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 70.548.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 mai 2000 que:

1. Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne

2. Madame Christine Michel, employée privée, demeurant à B-6792 Halanzy, 81, rue de l'Industrie,
Monsieur Roger Greden, administrateur de société, demeurant à L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggü Vu Letzëbuerg,
Monsieur Manuel Marasi, employé privé, demeurant à L-2113 Luxembourg, 53, rue Nic Martha,
sont nommés aux postes d'administrateurs, pour une durée de six ans, en remplacement de:
Maître Paul Mousel et de Messieurs Norbert Lang et Guy Reding.

3. La société SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, société civile, est nommée, pour une durée de six ans, au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de la société V.O. CONSULTING S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43320/549/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

C.E.M., COMMUNICATIONS, EXPERTISE, MANPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 56.313.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

(43319/804/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.386.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2000

Quatrième résolution

Nominations statutaires

1. Les mandats de Messieurs Giuseppe de Longhi et Angelo de Bernardi, ainsi que le mandat de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ces mandats sont reconduits à l'unanimité et ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour la société

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43322/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

JAPAN PACIFIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour JAPAN PACIFIC FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature / Signature

(43410/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

JAPAN PACIFIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2000

Messieurs Claude Villeroy de Galhau, René Ehrmann et Sidney Emery sont réélus comme Administrateurs pour le terme de 1 an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour JAPAN PACIFIC FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43411/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

COLUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 10, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 28.367.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 19 mai 2000 que:
- le siège social a été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 10, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43323/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CORTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 juin 2000

Les actionnaires de la société anonyme CORTEL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- La démission de Mlle Sylvia Thijsen de son poste d'administrateur-délégué ainsi que du poste d'administrateur de la société est acceptée.

- Est nommé comme nouvel administrateur Monsieur Robert Onclinx, né à Genk et domicilié à Berchem.

R.O.S. 01 INC. / P.O.R.T. 01 INC.

R. Onclinx / S. Thijsen

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43326/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

KB LUX KEY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour KB LUX KEY FUND, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(43424/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

KB LUX KEY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 7 juin 2000

* Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove, Jean-Yves Mary et Philippe Auquier sont réélus comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

* DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KB LUX KEY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43429/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CORTNER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

H. R. Luxembourg B 67.176.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 9. August 2000

Der Rücktritt von Herrn Kristian Groke als Geschäftsführer wurde einstimmig angenommen.

Die Gesellschafterversammlung beschloss daraufhin einstimmig, die Geschäftsführung der Gesellschaft ab heutigem Datum an Herrn Bruno Trutet, wohnhaft in 5, rue Jeanne d'Arc, F-54350 Mont-Saint-Martin, zu übertragen.

Die Gesellschaft wird bei allen Transaktionen durch alleinige Unterschrift von Herrn Bruno Trutet vertreten.

CORTNER, S.à r.l.

R. Weirig

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43327/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

DOMINICK & DOMINICK LUXEMBOURG FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.630.

Le bilan au 14 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(43342/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

E A S A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 24.158.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43346/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

KB FIXOBLI CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.263.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie de circulaire avec effet au 29 mai 2000.

* la démission de Monsieur Stefan Duchateau en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000 est acceptée.

* Monsieur Guy Van Ee Haute est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan Duchateau jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

* Monsieur Guy Van Ee Haute termine le mandat de Monsieur Stefan Duchateau.

* il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Guy Van Ee Haute.

* la démission de Monsieur Ignace Van Oortegem en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour KB FIXOBLI CONSEIL

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43418/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

EMC - EUROPE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 35.114.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(43349/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 43.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2000.

Pour FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.

J.-P. F. Ensch

Administrateur-Délégué

(43363/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

FINANCE AND INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 14.094.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

(43365/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

F.I.G.A., FINANZ UND INVESTITIONSGESELLSCHAFT FÜR AFRIKA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.253.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

(43369/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

F.I.G.A., FINANZ UND INVESTITIONSGESELLSCHAFT FÜR AFRIKA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2000 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

(43370/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

GILDAS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 42.084.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(43384/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

INTELART LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43395/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

**INTERNATIONAL SEAFOOD OPERATIONS DEVELOPMENT AND DISTRIBUTION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.501.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Administrateurs du 8 août 2000 que la société sera engagée valablement par la signature de M. Roland P. Pels conjointement avec un des autres administrateurs.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43400/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

**PLD GERMANY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: 12,500.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Peter Cassells as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43504/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

J. P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.806.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(43413/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

D. Van Hove

Administrateur-Directeur

(43436/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LA CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.317.

L'an deux mille, le dix juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA CONTINENTALE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.317, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 173 du 1^{er} octobre 1970 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 138 du 31 mai 1983.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Jean Calmes, directeur de société, demeurant à Munsbach,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Thomas, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification des articles 1, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 17 et 21 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LA CONTINENTALE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts, ainsi que le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. Premier alinéa. La société se trouve engagée par la signature individuelle de tout administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 7 et celle de l'article 13 des statuts concernant le cautionnement des administrateurs et du commissaire, ainsi que la dernière phrase de l'article 17 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Calmes, M. Strauss, A. Thomas, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 125S, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

F. Baden.

(43438/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LA CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.317.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

F. Baden.

(43439/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, rue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 24.847.

—

Notification du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société LE BONBON HOLDING S.A., du 25 juillet 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société au:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE BONBON HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43442/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LINDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 33.744.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 4 juillet 2000 à Luxembourg

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Madame Anita Mertens-Schröder en tant que commissaire de la société et nomme en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43444/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LISAFIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.124.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour LISAFIRA, S.à r.l.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(43445/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MC PREMIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.826.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour MC PREMIUM

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature / Signature

(43456/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

**COMNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HERSCHBACH, S.à r.l.).**

Siège social: L-5634 Echternach, 30B, rue A. Duchscher.
R. C. Diekirch B 2.685.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Herschbach, ouvrier, demeurant à L-7661 Medernach, 8, Millewé.
- 2.- Monsieur Maurice Buijs, chauffeur, demeurant à L-6476 Echternach, 34, rue des Redoutes.
- 3.- Madame Tatiana Harles, sans état, demeurant à L-9633 Baschleiden, 37, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HERSCHBACH, S.à r.l., avec siège social à L-5634 Echternach, 30B, rue A. Duchscher, R.C. Diekirch B numéro 2.685, a été constituée sous la dénomination de HERSCHBACH, NICO S.à r.l. par acte du notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, à la date du 4 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 339 du 26 juillet 1993, et dont la dénomination a été changée en HERSCHBACH, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 688 du 25 septembre 1998.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la cession par Monsieur Nicolas Herschbach, préqualifié, de:

- deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Maurice Buijs, préqualifié, qui accepte.
- deux cent quarante (240) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Tatiana Harles, préqualifiée, qui accepte.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leurs cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,-LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nicolas Herschbach, préqualifié, dix parts sociales	10
2.- Monsieur Maurice Buijs, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
3.- Madame Tatiana Harles, préqualifiée, deux cent quarante parts sociales	240
Total: cinq cents parts sociales.	500

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en COMNIC, S.à r.l. et en conséquence modifie l'article trois (3) des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COMNIC, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme:

- Monsieur Maurice Buijs, chauffeur, demeurant à L-6476 Echternach, 34, rue des Redoutes, et
 - Madame Tatiana Harles, sans état, demeurant à L-9633 Baschleiden, 37, rue Principale
- comme gérants administratifs de la société et confirme le mandat de Monsieur Nicolas Herschbach, ouvrier, demeurant à L-7661 Medernach, 8, Millewé, comme gérant technique de la société.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant administratif jusqu'à concurrence de 50.000,- LUF.

Pour toute obligation dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe des deux gérants administratifs est requise.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Herschbach, M. Buijs, T. Harles, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2000 , vol. 511, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2000.

J. Seckler.

(92154/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

COMNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Echternach, 30B, rue A. Duchscher.

R. C. Diekirch B 2.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2000.

J. Seckler.

(92155/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

LUDENTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 13, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.903.

EXTRAIT

La société LUDENTA, S.à r.l. est dissoute suite à l'expiration de son terme en date du 3 juin 2000.
En vertu de l'article 141 de la loi sur les sociétés commerciales, cette société est réputée exister pour sa liquidation.
Le liquidateur de la société est Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43448/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.601.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 1999, et le rapport de révision y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 et le rapport du Commissaire aux comptes y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT RELATIVE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 1999

- Résultat de l'exercice	29.485.454,- LUF
- Résultats reportés.	133.958.435,- LUF
- Affectation à la réserve légale.	- 1.474.273,- LUF
- Distribution de dividende.	- 27.000.000,- LUF
- Résultat à reporter	134.969.616,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2000.

Signature.

(43449/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LUXMANI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.697.

Société constituée le 13 avril 1999 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, acte publié au Mémorial C, N° 541 du 15 juillet 1999.

Messieurs Francesco Zito, Michele Capurso et Madame Sharane Elliott, administrateurs, ainsi que la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société LUXMANI S.A., établi au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, a été dénoncé à partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43450/804/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MERCHANT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.949.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43458/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MINICO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.246.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mars 2000 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Armand Wagner, ingénieur chimiste demeurant à L-4277 Esch-sur-Alzette, 41, rue Général Patton au poste d'administrateur dans la société. Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003. Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43463/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MERENDAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.204.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Signature.

(43459/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

NERI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 42.648.

Les bilans aux 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(43474/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PAPEWEG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.466.

Notification du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société PAPEWEG HOLDING S.A., du 25 juillet 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société au:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAPEWEG HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43492/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MPC COMPETENCE, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 68.081.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden eingetragen in Luxemburg am 7. Juli 2000, Band 538, Blatt 67, Feld 10, und wurden beim Handelsregister von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, die am 23. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Amend DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg,

Roman Mertes DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg,

Ulrich Oldehaver MPC MÜNCHMEYER PETERSEN CAPITAL VERMITTLUNG, GmbH & CO. KG, Hamburg,

Frank R. Lingohr LINGOHR & PARTNER ASSET MANAGEMENT, GmbH, Erkrath,

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

MPC COMPETENCE, SICAV

Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 7. Juli 2000, Band 538, Blatt 67, Feld 10.

(43470/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

NEXTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxemburg B 52.788.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43475/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

NORMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxemburg B 72.947.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 août 2000.

Signature.

(43478/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

OUDENARDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 55.628.

Le bilan au 15 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 août 2000.

Signature.

(43490/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

OROGEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.522.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de OROGEN INVESTMENT S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43489/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.815.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

SANN & CIE, S.à r.l.

Signature

(43493/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PECAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.817.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(43497/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.356.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

FN-SERVICES, S.à r.l., Weiswampach

INTER COMMERCE FINANCING HOLDING S.A., Weiswampach

Monsieur Alfredo Alonso Quintana, Administrateur de sociétés, Vitoria.

Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour PLEXUS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43505/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Patriarch, SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 67.184.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden eingetragen in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 6. Juni 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Peter E. Huber, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel

Martin Stürner, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel

Roman Mertes, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

Patriarch, SICAV

Unterschriften

(43496/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.352.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(43500/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis FRANCE XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.810.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts and Peter Ruijgrok as managers of the Company were accepted.

2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43509/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PEH QUINTESENZ, SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden eingetragen in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 11. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Franz Schulz, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Peter E. Huber, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Martin Stürner, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschließt, einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

PEH Q-Renten Welt Euro 4,42

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

PEH QUINTESENZ, SICAV

Unterschriften

(43498/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PLD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.198.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect on December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43503/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.